

Image not found or type unknown



Signification d'une assignation

Par **debiec**, le **23/12/2008 à 19:39**

Bonjour,

Un huissier vient de m'adresser une assignation signifiée par dépôt à l'étude. Il devait m'adresser par courrier la copie de cet acte signifié le 19/12/2008 le 20/12/2008 au plus tard selon les articles 655, 656, 657 et 658 du CPC.

Or, cette lettre est timbrée du 22/12/2008. De plus le courrier qu'il m'a adressé ne contient pas les articles pré cités.

Est-ce que cette assignation est valable ou puis-je en contester la forme?

Merci de votre réponse